



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2022

Etaient présents : CORDIER Alain, DALMAIS Gilles, DELDON Sébastien, GAGNOLET Pascal, GAUTIER Chantal, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LOREAU Ludovic, MIDONNET Pascal, MOLINIER Bertrand, OCTRUE Valérie, SIDO Valérie, ZEBBOUDJ Djamila.

Etaient absents : COSTA Béatrice, CURIAL Fabienne, DESPLANCHE Aurélie, ESCRIVA Evelyne, GOY Gaëlle, JULIAT Bernard, LEMARIE Frédéric, PIOLA Fabrice, PRUD'HOMME-LACLAU Karine, ROUVEURE Isabelle.

Pouvoirs : COSTA Béatrice à ZEBBOUDJ Djamila, DESPLANCHE Aurélie à GAGNOLET Pascal, ESCRIVA Evelyne à LOREAU Ludovic, GOY Gaëlle à ZEBBOUDJ Djamila, JULIAT Bernard à Monique LACROIX, LEMARIE Frédéric à CORDIER Alain, PIOLA Fabrice à MIDONNET Pascal, PRUD'HOMME-LACLAU Karine à GAGNOLET Pascal, ROUVEURE Isabelle à LOREAU Ludovic.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Il a été procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L. 5211-1 du CGT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. M. Alain CORDIER a été élu à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

- Mme Valérie SIDO signale une erreur sur le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2022, elle est dans la liste des présents à tort puisqu'on la retrouve dans les pouvoirs donnés. Une rectification de ce procès-verbal sera faite par le Secrétariat de Mairie.
- Mme Valérie OCTRUE demande à ce que soit rajouté dans le paragraphe « Informations et questions diverses », le mot « enfin », dans la phrase « se réjouit des nouvelles dates pour les réunions des commissions ». Cette demande est acceptée par Monsieur le Maire.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :**

ADRESSE CADASTRALE DU BIEN	SITUATION DU BIEN	SUPERFICIE DU BIEN	NATURE DU BIEN VENDU
AK 005	907 rue de l'industrie	1 382 m ²	Bâtiment industriel
AC 012	311 chemin de la pousse	2 657 m ²	Maison individuelle
AV 103	383 rte Tramoyes	646 m ²	Terrain à bâtir
AV 103	383 rte Tramoyes	529 m ²	Terrain à bâtir
AI 325 et AI 353	263 rue de la Roselière	518 m ²	Terrain à construire
AD 128	436 rue de la Poype	400 m ²	Terrain non bâti
AE 56	34 rue de l'artisanat	85,55 m ²	Bâtiment professionnel de salle de sports
AH 115	5 Place des Cèdres	250 m ²	Maison individuelle
AN 285,289,294,55	66 imp de la Bergerie		Appartement et garage

- **DÉCISIONS DU MAIRE :**

DÉCISION 2022-D001 : vente camion MITSUBISHI au garage BAKEH pour une valeur de 3 000 €

DÉCISION 2022-D002 : achat véhicule neuf de marque RENAULT « EXPRESS VAN » d'une valeur de 16 195.76 € TTC.

M. Molinier demande auprès de quel garage a été acquis le véhicule. Réponse : le garage Hémon, Renault proposant des contrats intéressants pour les collectivités.

- **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)** :

M. le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire puisque nous n'avons pas encore atteint les 3500 habitants, mais que l'exercice permet de nous y préparer.

M. Pascal GAGNOLET présente un rapport qui retrace :

- Les résultats financiers de la commune ;
- La structure et la gestion de la dette ;
- Les projets et les orientations budgétaires pour 2022.

(Ce document est joint au présent procès-verbal).

Lors du débat, plusieurs questions ont été posés par les Conseillers municipaux :

- **RESSOURCES HUMAINES** : Mme LACROIX demande si le recours à du personnel d'entreprise est être envisagé pour le remplacement du départ à la retraite d'un agent travaillant à l'école maternelle ?

M. le Maire précise que la commune ne fera pas appel à de la sous-traitance de ménage pour les écoles. Si le ménage devait être sous-traité cela serait uniquement pour le nettoyage des autres salles communales.

Nettoyage des salles par des entreprises ? M. GAGNOLET demande l'avis des conseillers municipaux. Aucune proposition n'est faite.

M. MOLINIER demande où en est le projet d'embauche d'un 2^{ème} policier municipal ?

M. le Maire répond que pour l'instant l'idée est plutôt d'avoir un poste de policier municipal supplémentaire mutualisé avec Mionnay et Villars les Dombes et Saint Marcel avec qui un comité de sécurité a été mis en place (axe RD 1083).

M. LEFEVER rappelle que la Commune de Monthieux était, par le passé, intéressée par la mutualisation d'un poste de policier avec Saint André de Corcy.

- **SIEA** : M. GAGNOLET explique que le Syndicat Intercommunal d'Electricité émet ses factures 2 à 3 ans après la réalisation des travaux. De ce fait, chaque année la commune est obligée de reporter les devis validés et non facturés des années précédentes. Elle doit également engager les nouveaux devis pour l'année en cours. Ainsi pour 2022, la commune devrait prévoir 250 000 € à engager. Cependant, M. GAGNOLET propose d'inscrire au budget, 200 000 € réservés au paiement des factures SIEA pour l'année 2022.

M. DELDON se dit inquiet des performances du SIEA à la fois sur la fibre et sur l'éclairage. Il se pose la question de l'intérêt d'un tel syndicat par rapport aux opérateurs nationaux.

M. le Maire approuve et dit lui aussi sa frustration face à la difficulté à trouver le bon interlocuteur dans ce gros paquebot qui vient de s'alourdir encore avec la SEM LEA.

- ENTRETIEN DES BATIMENTS : l'agent qui sera embauché le 01 avril 2022 aux services techniques, sera chargé de faire les petits travaux d'entretien sur les bâtiments.
 - Bâtiment ESPACE 4 saisons : une cloison va être installée pour respecter la confidentialité de certains bureaux.
 - Ecole de Musique : les répétitions génèrent du bruit, voir pour isolation porte d'entrée.
 - Gendarmerie : les gendarmes ont fait une demande pour le changement de portail qui est actuellement défectueux. Coût du projet : 15 000 €.
M. MOLINIER trouve ce prix exorbitant pour un portail. La réponse est qu'il s'agit d'un portail coulissant qui doit être rapide pour accélérer la sortie des gendarmes par rapport au portail existant.
Il demande si la commune a la certitude que le bâtiment va être utilisé encore longtemps par les services de la gendarmerie. Réponse : aucune certitude.
 - TERRAINS DE TENNIS VERS PLATEAU SPORTIF : un changement d'éclairage (LED) est prévu pour faire des économies. M. MOLINIER demande si un chiffrage a été fait pour connaître les économies à réaliser avant de faire le changement des éclairages.
 - TERRAINS TENNIS FAVROT : Une réfection des cours pourrait être réalisée.
Budget estimé à : 60 000 €.
M. MOLINIER demande s'il est opportun de continuer à entretenir des terrains de tennis sur 2 sites différents. N'est-il pas plus utile de conserver uniquement le terrain vers le plateau sportif ?
M. le Maire explique qu'après avoir rencontré les dirigeants du Club de tennis, il s'avère que le club préfère avoir des terrains sur 2 sites différents car ceux situés au centre du Village sont très bruyants en raison de leur proximité avec la RD 1083.
 - GRANGE VOLET : M. le Maire émet le souhait de voir se réaliser un projet de maison pédagogique sur ce site. L'investissement est envisagé avec comme partenaires le Département, la CCDombes et la fondation Vérots. Cependant, il faut aussi prévoir le financement du fonctionnement de cet équipement. M. le Maire évoque la piste Dombes Tourisme.
M. MOLINIER pense que les habitants de ST ANDRE ne s'intéresseront pas à ce projet car ils préfèrent faire du tourisme hors de leur commune de résidence. Il

rappelle également qu'il a été question de faire une salle hors sac pour les randonneurs.

Concernant le rafraîchissement de la salle des rencontres, Mme OCTRUE fait remarquer qu'il faudrait prévoir un éclairage du côté des éviers.

M. Le Maire fait remarquer que la salle n'est actuellement pas louée puisqu'elle sert de cantine, et que cela risque de durer. Il reconnaît néanmoins le bien-fondé de la remarque.

- **VOIRIE** : Des travaux Route de Neuville sont prévus pour 140 000 € TTC. M. MOLINIER demande pourquoi la Route de Neuville a été choisie comme projet prioritaire. M. le Maire répond que sur cette route, il est urgent de faire baisser la vitesse pour des raisons de sécurité.
- **GROUPE SCOLAIRE** : M. le Maire rappelle qu'il s'agit du projet majeur du mandat et qu'il s'inscrit dans la rénovation du Centre Bourg de la commune. La personne chargée de mission, embauchée par la CCDombes dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », doit travailler sur ce projet et faire des propositions avant le mois de septembre.
La présentation de ce projet sera faite lors d'un conseil municipal et peut-être lors d'une réunion publique.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport mais n'émet aucun vote.

ASSAINISSEMENT

M. MOLINIER informe le Maire qu'il ne prendra pas part aux 2 délibérations suivantes (il sera déduit des présents).

- **Indemnité compensatoire versée aux agriculteurs pour épandage des boues** résiduelles de la STEP : augmentation des tarifs par rapport à la délibération du 2019 :

TARIFS 2019	PROPOSITIONS TARIFS 2022
Epandage des boues : 55 € HT/ha	Epandage des boues 66 € HT/ha
Enfouissement des boues : 67 € HT/ha	Enfouissement des boues : 77 € HT/ha
Chaulage + coût de la chaux sur présentation facture : 15 € HT/ha	Chaulage + coût de la chaux sur présentation facture : 22 € HT/ha
Indemnité forfaitaire pour nettoyage matériel : 45 €	Indemnité forfaitaire pour nettoyage matériel : 50 €

Après délibération, le Conseil municipal valide les tarifs proposés dans le tableau ci-dessus.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- **Mise en place d'une convention de partenariat entre la Chambre d'agriculture et la commune pour la Mission d'Expertise et de validation des Epanrages (MESE)** : instauration d'une participation financière de la commune calculée au nombre d'équivalents-habitants. En partenariat avec l'association des Maires de Frances, la Chambre d'Agriculture propose un renforcement de la MESE qui se traduira par une plus forte présence sur le terrain pour fiabiliser davantage les épandages. Si la commune accepte cette nouvelle convention, elle devra payer une cotisation de 545.89 €/an. Mme Chantal GAUTIER demande si cette cotisation sera facturée en plus du contrôle actuel des boues de la station d'épuration par la Chambre d'Agriculture. M. le Maire lui répond qu'effectivement ce sera en plus de la mission de suivi de nos épandages. En fait, la Chambre d'Agriculture souhaite, avec cette cotisation nouvelle, renforcer la surveillance des cabinets qui font le suivi d'épandage des boues pour les communes. Après délibération du conseil municipal, la signature de la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture est refusée.

POUR : 0

CONTRE : 21

ABSTENTIONS : 0

POINT SUR LES COMMISSIONS

M. le Maire informe le conseil municipal que la gestion de l'eau potable a été confiée par le syndicat d'eau potable BRESSE DOMBES SAONE, au 01 janvier 2022, à l'entreprise SAUR. Auparavant, c'était l'entreprise SUEZ qui était le délégataire du Service d'eau potable.

M. informe également le conseil municipal qu'une convention a été signée entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et la commune, pour préciser comment seront récupérées les heures de notre nouvel agent communal (contrat au 01/04/2022) qui est pompier volontaire. En effet, il disposera d'un nombre d'heures mensuel dans son planning pour effectuer ses missions de pompier.

M. LEFEVER demande : si l'agent part 4 h en mission pour les pompiers, il devra refaire 4 h de travail pour la commune ?

M. le Maire confirme que c'est ce qui est prévu. Une tolérance pourra cependant être mis en place par la commune suivant le nombre d'heures « données » pour les pompiers.

Commission bâtiments : M. CORDIER annonce les travaux prévus prochainement :

- En mars, remplacement des huisseries des logements de la gendarmerie,
- En avril, réfection de la toiture de la salle Mont Blanc.

Commission finances : M. GAGNOLET

- La prochaine commission finances se tiendra le 5 mars (budget).

Commission communication : Mme ZEBBOUDJ

Nous avons passé en revue les éléments-clés du bulletin municipal : la couverture, le contenu : articles des équipes de la municipalité, des associations, les encarts des entreprises... et la forme.

Décisions :

- Nous allons continuer de valoriser des événements locaux, des talents artistiques locaux... pour la couverture et/ou le dos du bulletin.
- Pour les entreprises, nous allons simplifier la liste des encarts et nous proposerons une délibération pour la nouvelle grille tarifaire.
- En septembre 2022, nous reverrons la liste des entreprises et dès octobre, nous les solliciterons pour leur besoin de pub.
- Articles trop longs, réduction à ½ page par article.
- Reste à décider : agenda ? Guide pratique ?... On se laisse le temps de la réflexion.
- Mise en concurrence Comimpress, imprimerie.
- Nous allons distribuer le prochain CorcyNews, fin mars 2022.
- Prochaine commission le 10 mars 2022.

Conseil municipal jeunes (CMJ) : Mme ZEBBOUDJ

- Projet d'embellissement du plateau sportif avec 3 sous-projets dont les thématiques sont « propreté », « glisse » et « parcours santé ».
- Projet salle polyvalente, Street Art, nous allons intégrer des enfants de la MECS.
- Avec la MECS, nous définissons un programme d'activités communes telles que des sorties, des visites et des projets de Street Art.

QUESTIONS DIVERSES

Mme LACROIX signale un problème au passage à niveau de la Route de Neuville : le panneau qui indique aux véhicules d'avancer pour déclencher le feu tricolore n'est plus visible.

M. LEFEVER signale que le miroir routier à la sortie des lotissements « Bel Air » est dérégulé. Il pose aussi la question du parrainage par le maire des candidats à l'élection présidentielle. M. Le Maire indique qu'il n'a pas donné de parrainage et n'envisage pas de le faire, n'étant pas là pour rétablir les grands équilibres de la République. Il déclare toutefois qu'il le fera peut-être si un « gros » candidat (au-delà de 10% d'intentions de votes) n'obtenait pas les signatures nécessaires.

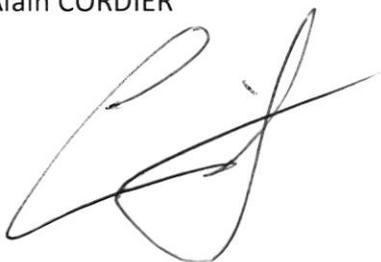
M. Le Maire rappelle aux conseillers que les élections se tiendront les 10 et 24 avril et demande aux conseillers de se rendre disponibles pour la tenue des bureaux de vote.

Prochain conseil municipal : **le 21 mars 2022.**

Fin de la séance à 22h20

Le secrétaire de séance

Alain CORDIER



Le maire

Ludovic LOREAU

